

Une altercation assez vive se produisit entre lui et l'orateur.

M. Charles DELONCLE, tout en blâmant la délation, déclare qu'il votera pour le cabinet.

### Rejet de l'ordre du jour pur et simple

L'ordre du jour pur et simple est mis aux voix.

M. COMBES déclare qu'il repousse nettement l'ordre du jour pur et simple. Le scrutin est ouvert au milieu d'une vive agitation.

Il y a lieu à pointage.

La séance est suspendue à 10 heures 10. La séance est reprise à 10 h. 30.

L'ordre du jour pur et simple, repoussé par le gouvernement, est rejeté par 221 voix contre 277.

### VIOLENT INCIDENT

Le fou Baudry d'Asson. — Bagarres. — Une lâcheté cléricalle. — Le député chouan censuré.

M. KLOTZ monte à la tribune. A ce moment, M. BAUDRY D'ASSON se précipite vers M. Combes et veut le coiffer d'une casquette en cuir.

Les huissiers se précipitent et lui arrachent des mains.

M. DOUMER reste impassible.

M. COMBES se lève en tendant les rangs des députés qui s'étaient groupés dans l'hémicycle, il s'adresse à la tribune et proteste contre l'outrage qui vient de lui être fait; il déclare que s'il n'est pas protégé, il s'en ira. (Longues acclamations à gauche.)

Des bagarres éclatent au pied de la tribune entre les députés.

M. DOUMER dit que si une injure quelconque avait été prononcée à l'égard du président du Conseil, il s'en irait. (Bruit et protestation à gauche.)

M. BERTHEUX ouvre violemment la serviette du président du Conseil et montre à M. Doumer un morceau de bois qui avait été lancé à M. Combes par M. Baudry d'Asson.

Le tumulte est à son comble.

La gauche crie : Démission ! pendant que le centre applaudit M. Doumer.

M. DOUMER dit que jusqu'ici M. Baudry d'Asson avait bénéficié de l'indulgence des présidents précédents, mais l'acte d'aujourd'hui mérite une sanction et il propose la censure contre le député de la Vendée.

M. PAUL BOURGEOIS n'approuve pas l'acte de son collègue royaliste de la Vendée, mais il demande l'indulgence de la Chambre.

La Chambre, consultée, prononce à la presque unanimité la censure contre M. Baudry d'Asson.

Celui-ci proteste. Ses amis veulent le calmer, il ne veut rien entendre et il reste debout devant la tribune, tournant le dos à M. Combes qui est entouré par les huissiers.

Les questeurs et les secrétaires de la présidence parlementaire avec lui au milieu du bruit.

### Vote de confiance

L'ordre du jour de MM. Bienvenu-Martin, Sarrien, Thomson, est mis aux voix.

La priorité pour cet ordre du jour est adoptée par 289 voix contre 281.

On demande la révision sur le vote de l'ordre du jour Bienvenu-Martin :

La première partie ainsi conçue : « La Chambre approuvant les déclarations du gouvernement » est mise aux voix.

Le scrutin donne lieu à un pointage.

La séance est de nouveau suspendue à 11 h. 30.

Elle est reprise à 11 h. 55.

La première partie de l'ordre du jour est adoptée par 287 voix contre 281.

(Longs applaudissements à gauche.)

La deuxième partie est adoptée par 350 voix contre 55.

Cette deuxième partie sur les mots : « La Chambre approuvant le programme du gouvernement ».

La fin de l'ordre du jour est adoptée à mains levées.

Est adopté par 289 voix contre 279.

L'ensemble de l'ordre du jour de confiance est adopté par 289 voix contre 279.

La séance est levée à 1 heure.

### LA GUERRE Russo - Japonaise

#### Un ordre du jour du Tsar

Petersbourg, 14 janvier. — L'empereur a adressé à la flotte russe l'ordre du jour suivant :

« Port-Arthur est tombé aux mains de l'ennemi. La lutte pour la défense de cette place a duré onze mois.

Fendant plus de sept mois, la glorieuse garnison a été séparée du reste du monde et privée de tout secours. Elle a enduré des privations matérielles et des souffrances morales infinies pendant le cours des succès de l'adversaire.

Une poignée de Russes sa crissant leur vie et leur sang a résisté aux furieuses attaques de l'ennemi, dans la ferme espoir que la place serait secourue.

La Russie a vu avec orgueil les actes héroïques des défenseurs de Port-Arthur et le monde entier s'est incliné devant tant de bravoure.

Les forces dont les assiégés disposaient pour soutenir la lutte se sont épuisées par suite de l'augmentation continuelle de celles de l'adversaire. Les défenseurs de la place ont été obligés de mettre un terme à leur héroïsme et de céder à la supériorité du nombre.

Paix à leurs cendres !

Qu'un éternel souvenir soit consacré aux glorieux Russes qui ont péri en défendant Port-Arthur et sont morts loin de leur pays pour la cause de la Russie, le cœur plein d'amour pour leur empereur et pour leur patrie !

Et vous qui vivez encore, gloire à vous ! Que Dieu guérisse vos blessures et vous donne la force et la patience d'endurer votre suprême épreuve !

Notre adversaire est brave et fort et il est excessivement difficile de lutter contre lui, à dix mille verstes des sources de notre force; mais la Russie est puissante et, pendant les mille années de son existence, elle a subi des épreuves plus graves encore et a été menacée de plus grands dangers. Elle est, chaque fois, sortie plus forte de la lutte.

Nos échecs sont graves; mais nous devons déplorer nos pertes sans nous désespérer.

Je suis convaincu, comme toute la Russie, que l'heure du triomphe viendra bientôt. Je prie Dieu de veiller sur moi, sur mes troupes et sur ma flotte afin que nous puissions ensemble terrasser l'ennemi et défendre l'honneur et la gloire de la Russie ».

### Entrée officielle des Japonais A PORT-ARTHUR

Tokio, 14 janvier. — Les Japonais ont fait hier leur entrée triomphale à Port-Arthur. Les troupes choisies pour cette cérémonie se composaient d'un escadron de cavalerie, d'une compagnie d'infanterie, d'une batterie d'artillerie, d'une compagnie de génie, d'une section d'ouvriers et d'une section de l'intendance.

### La révolte des réservistes russes

Petersbourg, 14 janvier. — D'après le Messager du gouvernement, l'empereur avait décidé récemment que les réservistes qui avaient pris part aux actes d'insubordination lors de la mobilisation, y compris ceux qui d'appartenance pas aux provinces mises sur le pied de guerre, devaient être traduits devant les Conseils de guerre; mais, sur les représentations du ministre de la justice, le souverain a consenti à prendre une décision en vertu de laquelle les réservistes qui ont été participants dans des actes de désobéissance ne seront soumis qu'à des peines disciplinaires.

### La femme coupée en morceaux

UNE INTERESSANTE DECOUVERTE

Paris, 14 janvier. — Au cours d'une perquisition faite hier soir à la plaine des Maillans, on a découvert chez une ménagère, Mme Lucie Duchêne, aux deux Rosiers, un morceau de satinette de 2 m. 50 de longueur sur 1 mètre de largeur, composé de deux parties attachées par une couture grossière. Interrogée sur la provenance de ce coupon, la femme Duchêne s'est troublée.

Cette étoffe est finement ramusé sur le glacis des fortifications près de la rue de la Procession, presque au coin de la cabane de Mme Thomas, à quelques mètres de l'endroit où ont été trouvés les débris du cadavre de la femme coupée en morceaux.

Cette étoffe est tachée de déjections et de sang et exhale une forte odeur de chair brûlée.

M. Hamard estime que cette étoffe a dû servir à envelopper le cadavre et elle va lui permettre de déterminer la profession du criminel. Il a laissé en liberté Mme Duchêne, la bonne foi de cette dernière ayant été reconnue et aucune charge n'ayant été relevée contre elle.

M. Hamard doute que l'auteur du crime soit un faillier, comme on l'avait prétendu, étant donné le caractère grossier dont est confectionnée cette toilette.

### Un général républicain

DECLARATIONS DU GENERAL PEIGNE

Tours, 14 janvier. — Le général Peigne, commandant le 9e corps a fait à un rédacteur de la Dépêche de Tours les déclarations suivantes :

« Je viens de lire les journaux qui reproduisent la lettre que j'ai écrite à M. Vadecard en date du 29 août 1904 et je tiens à éviter toute confusion et tout malentendu.

Quand j'ai reçu la mission délicate de commander le 9e corps d'armée, j'ai cherché à obtenir du personnel sous mes ordres un parfait accord et une parfaite coopération au point de vue politique et religieux.

Dès le jour même de mon arrivée, j'ai prêté loyalement mes subordonnés à ce que j'ai appelé de moi-même et de ce que j'ai appelé de moi-même « la République ». Je n'ai jamais provoqué de renseignements spontanés des loges et je n'y ai recouru que comme dernier moyen de contrôle, ne voulant ni ne pouvant, naturellement, m'adresser ni au clergé, ni aux ennemis de la République.

La lettre que j'avais écrite à M. Vadecard n'avait trait qu'à un service personnel qu'il m'avait demandé, et la digression concernant les officiers du 125e de ligne, à Poitiers, n'avait pour but que de donner à un républicain militaire une légère idée de la lutte qu'un chef républicain avait à soutenir contre l'évidente mauvaise volonté de quelques subordonnés trop ouvertement réactionnaires.

Je rappelle, il est vrai, mon T. C. F. V. Vadecard. C'est qu'en effet, je suis un chef de famille et que, dans le troisième cas, la maçonnerie m'a appris qu'un officier accusé d'être hostile à la République était, au contraire, très correct. Cet officier a bénéficié de l'incertitude et je n'ai pas hésité à en faire part à ses camarades.

Je n'ai jamais provoqué de renseignements spontanés des loges et je n'y ai recouru que comme dernier moyen de contrôle, ne voulant ni ne pouvant, naturellement, m'adresser ni au clergé, ni aux ennemis de la République.

La lettre que j'avais écrite à M. Vadecard n'avait trait qu'à un service personnel qu'il m'avait demandé, et la digression concernant les officiers du 125e de ligne, à Poitiers, n'avait pour but que de donner à un républicain militaire une légère idée de la lutte qu'un chef républicain avait à soutenir contre l'évidente mauvaise volonté de quelques subordonnés trop ouvertement réactionnaires.

Je rappelle, il est vrai, mon T. C. F. V. Vadecard. C'est qu'en effet, je suis un chef de famille et que, dans le troisième cas, la maçonnerie m'a appris qu'un officier accusé d'être hostile à la République était, au contraire, très correct. Cet officier a bénéficié de l'incertitude et je n'ai pas hésité à en faire part à ses camarades.

Je n'ai jamais provoqué de renseignements spontanés des loges et je n'y ai recouru que comme dernier moyen de contrôle, ne voulant ni ne pouvant, naturellement, m'adresser ni au clergé, ni aux ennemis de la République.

La lettre que j'avais écrite à M. Vadecard n'avait trait qu'à un service personnel qu'il m'avait demandé, et la digression concernant les officiers du 125e de ligne, à Poitiers, n'avait pour but que de donner à un républicain militaire une légère idée de la lutte qu'un chef républicain avait à soutenir contre l'évidente mauvaise volonté de quelques subordonnés trop ouvertement réactionnaires.

Je rappelle, il est vrai, mon T. C. F. V. Vadecard. C'est qu'en effet, je suis un chef de famille et que, dans le troisième cas, la maçonnerie m'a appris qu'un officier accusé d'être hostile à la République était, au contraire, très correct. Cet officier a bénéficié de l'incertitude et je n'ai pas hésité à en faire part à ses camarades.

Je n'ai jamais provoqué de renseignements spontanés des loges et je n'y ai recouru que comme dernier moyen de contrôle, ne voulant ni ne pouvant, naturellement, m'adresser ni au clergé, ni aux ennemis de la République.

La lettre que j'avais écrite à M. Vadecard n'avait trait qu'à un service personnel qu'il m'avait demandé, et la digression concernant les officiers du 125e de ligne, à Poitiers, n'avait pour but que de donner à un républicain militaire une légère idée de la lutte qu'un chef républicain avait à soutenir contre l'évidente mauvaise volonté de quelques subordonnés trop ouvertement réactionnaires.

Je rappelle, il est vrai, mon T. C. F. V. Vadecard. C'est qu'en effet, je suis un chef de famille et que, dans le troisième cas, la maçonnerie m'a appris qu'un officier accusé d'être hostile à la République était, au contraire, très correct. Cet officier a bénéficié de l'incertitude et je n'ai pas hésité à en faire part à ses camarades.

Je n'ai jamais provoqué de renseignements spontanés des loges et je n'y ai recouru que comme dernier moyen de contrôle, ne voulant ni ne pouvant, naturellement, m'adresser ni au clergé, ni aux ennemis de la République.

La lettre que j'avais écrite à M. Vadecard n'avait trait qu'à un service personnel qu'il m'avait demandé, et la digression concernant les officiers du 125e de ligne, à Poitiers, n'avait pour but que de donner à un républicain militaire une légère idée de la lutte qu'un chef républicain avait à soutenir contre l'évidente mauvaise volonté de quelques subordonnés trop ouvertement réactionnaires.

Je rappelle, il est vrai, mon T. C. F. V. Vadecard. C'est qu'en effet, je suis un chef de famille et que, dans le troisième cas, la maçonnerie m'a appris qu'un officier accusé d'être hostile à la République était, au contraire, très correct. Cet officier a bénéficié de l'incertitude et je n'ai pas hésité à en faire part à ses camarades.

Je n'ai jamais provoqué de renseignements spontanés des loges et je n'y ai recouru que comme dernier moyen de contrôle, ne voulant ni ne pouvant, naturellement, m'adresser ni au clergé, ni aux ennemis de la République.

La lettre que j'avais écrite à M. Vadecard n'avait trait qu'à un service personnel qu'il m'avait demandé, et la digression concernant les officiers du 125e de ligne, à Poitiers, n'avait pour but que de donner à un républicain militaire une légère idée de la lutte qu'un chef républicain avait à soutenir contre l'évidente mauvaise volonté de quelques subordonnés trop ouvertement réactionnaires.

Je rappelle, il est vrai, mon T. C. F. V. Vadecard. C'est qu'en effet, je suis un chef de famille et que, dans le troisième cas, la maçonnerie m'a appris qu'un officier accusé d'être hostile à la République était, au contraire, très correct. Cet officier a bénéficié de l'incertitude et je n'ai pas hésité à en faire part à ses camarades.

Je n'ai jamais provoqué de renseignements spontanés des loges et je n'y ai recouru que comme dernier moyen de contrôle, ne voulant ni ne pouvant, naturellement, m'adresser ni au clergé, ni aux ennemis de la République.

La lettre que j'avais écrite à M. Vadecard n'avait trait qu'à un service personnel qu'il m'avait demandé, et la digression concernant les officiers du 125e de ligne, à Poitiers, n'avait pour but que de donner à un républicain militaire une légère idée de la lutte qu'un chef républicain avait à soutenir contre l'évidente mauvaise volonté de quelques subordonnés trop ouvertement réactionnaires.

Je rappelle, il est vrai, mon T. C. F. V. Vadecard. C'est qu'en effet, je suis un chef de famille et que, dans le troisième cas, la maçonnerie m'a appris qu'un officier accusé d'être hostile à la République était, au contraire, très correct. Cet officier a bénéficié de l'incertitude et je n'ai pas hésité à en faire part à ses camarades.

Je n'ai jamais provoqué de renseignements spontanés des loges et je n'y ai recouru que comme dernier moyen de contrôle, ne voulant ni ne pouvant, naturellement, m'adresser ni au clergé, ni aux ennemis de la République.

La lettre que j'avais écrite à M. Vadecard n'avait trait qu'à un service personnel qu'il m'avait demandé, et la digression concernant les officiers du 125e de ligne, à Poitiers, n'avait pour but que de donner à un républicain militaire une légère idée de la lutte qu'un chef républicain avait à soutenir contre l'évidente mauvaise volonté de quelques subordonnés trop ouvertement réactionnaires.

Je rappelle, il est vrai, mon T. C. F. V. Vadecard. C'est qu'en effet, je suis un chef de famille et que, dans le troisième cas, la maçonnerie m'a appris qu'un officier accusé d'être hostile à la République était, au contraire, très correct. Cet officier a bénéficié de l'incertitude et je n'ai pas hésité à en faire part à ses camarades.

Je n'ai jamais provoqué de renseignements spontanés des loges et je n'y ai recouru que comme dernier moyen de contrôle, ne voulant ni ne pouvant, naturellement, m'adresser ni au clergé, ni aux ennemis de la République.

La lettre que j'avais écrite à M. Vadecard n'avait trait qu'à un service personnel qu'il m'avait demandé, et la digression concernant les officiers du 125e de ligne, à Poitiers, n'avait pour but que de donner à un républicain militaire une légère idée de la lutte qu'un chef républicain avait à soutenir contre l'évidente mauvaise volonté de quelques subordonnés trop ouvertement réactionnaires.

Je rappelle, il est vrai, mon T. C. F. V. Vadecard. C'est qu'en effet, je suis un chef de famille et que, dans le troisième cas, la maçonnerie m'a appris qu'un officier accusé d'être hostile à la République était, au contraire, très correct. Cet officier a bénéficié de l'incertitude et je n'ai pas hésité à en faire part à ses camarades.

Je n'ai jamais provoqué de renseignements spontanés des loges et je n'y ai recouru que comme dernier moyen de contrôle, ne voulant ni ne pouvant, naturellement, m'adresser ni au clergé, ni aux ennemis de la République.

La lettre que j'avais écrite à M. Vadecard n'avait trait qu'à un service personnel qu'il m'avait demandé, et la digression concernant les officiers du 125e de ligne, à Poitiers, n'avait pour but que de donner à un républicain militaire une légère idée de la lutte qu'un chef républicain avait à soutenir contre l'évidente mauvaise volonté de quelques subordonnés trop ouvertement réactionnaires.

Je rappelle, il est vrai, mon T. C. F. V. Vadecard. C'est qu'en effet, je suis un chef de famille et que, dans le troisième cas, la maçonnerie m'a appris qu'un officier accusé d'être hostile à la République était, au contraire, très correct. Cet officier a bénéficié de l'incertitude et je n'ai pas hésité à en faire part à ses camarades.

Je n'ai jamais provoqué de renseignements spontanés des loges et je n'y ai recouru que comme dernier moyen de contrôle, ne voulant ni ne pouvant, naturellement, m'adresser ni au clergé, ni aux ennemis de la République.

La lettre que j'avais écrite à M. Vadecard n'avait trait qu'à un service personnel qu'il m'avait demandé, et la digression concernant les officiers du 125e de ligne, à Poitiers, n'avait pour but que de donner à un républicain militaire une légère idée de la lutte qu'un chef républicain avait à soutenir contre l'évidente mauvaise volonté de quelques subordonnés trop ouvertement réactionnaires.

### L'hôtel-de-Ville de Lille

L'adjudication fantôme. — 1.430.000 mètres carrés de différence. — Arrosage et arrosage. — Le Cabinet noir de M. Ch. Delesalle.

Nous avons dit hier que la municipalité réactionnaire avait pris ses mesures pour écarter toute concurrence sérieuse dans les offres faites à la Ville pour le nettoiement de la voirie; nous avons dit qu'elle s'était arrangée pour donner de la main à la main à un de ses amis près de cinq cent mille francs par an pendant vingt ans, sans chercher sérieusement à obtenir un rabais sur cette formidable concession.

Il nous est facile de le prouver. Le cahier des charges nous fournira tous les éléments de la démonstration.

Tout d'abord, le titre même de ce cahier des charges est un mensonge. Il est intitulé en effet : « Concours pour le nettoiement des voies publiques ».

Concours ? Qu'est-ce que cela veut dire ? Qu'est-ce que cela suppose ?

Cela veut dire que les soumissionnaires devront proposer soit un plan nouveau, soit des procédés perfectionnés, soit des dispositions spéciales en vue de ce que l'on se propose d'atteindre. Cela suppose que les soumissionnaires doivent se livrer à des études particulières et qu'ils sont libres de proposer tout ce qu'ils croient utile et profitable à la supériorité reconnue leur vaudra la préférence.

On concevait cela, par exemple, pour une usine d'électricité, pour une usine d'épuration, pour une distribution de force.

Mais pour le balayage de la ville ! Mais pour les trottoirs, les trottoirs de trottoirs et les trottoirs de trottoirs ! On est en concours ?

Il y a si peu de concours que le cahier des charges prévoit — sauf sur les quantités de travail à fournir laissées volontairement dans l'obscurité — tout ce qui est demandé et exigé du concessionnaire.

Le mot « concours » n'a été inventé que pour justifier l'existence des articles 41 et 42 du Cahier des Charges, qui permettent à la municipalité de faire modifier ensuite, dans la coulisse et après coup, les propositions faites, de façon à ce qu'en fin de compte ce soit le copain de la municipalité qui emporte l'intéressant morceau.

C'est ainsi que les choses se passent en ce moment à la mairie de Lille, comme nous le précisons plus loin.

Puisqu'il ne peut y avoir un réel concours pour cette question, la concurrence ne peut s'exercer entre les soumissionnaires que sur le montant de la subvention municipale.

A garanties égales, l'adjudicataire doit être celui qui demande la subvention la moins forte.

Mais encore faut-il que le cahier des charges soit assez précis pour que les concurrents sachent exactement ce à quoi ils s'engagent. Facile de le savoir, ils ne soumissionnent pas; ou s'ils soumissionnent, ils se basent sur le maximum d'obligations et demandent par conséquent une grosse subvention, tandis que celui qui veut faire sa concurrence, sachant d'avance qu'on n'exigera rien de lui, se contente de faire un forfait sécurisé à un prix inabordable à ses concurrents.

La municipalité de Lille a donc établi un cahier des charges tel qu'elle peut exiger de l'adjudicataire qui lui conviendra quatre fois moins de travail que d'un adjudicataire qui ne lui plairait pas.

Et cela, ayant l'air de faire respecter le cahier des charges !

On va d'ailleurs en juger.

L'article premier du cahier des charges s'exprime ainsi :

« Chaque nuit, dimanches et fêtes comprises, l'adjudicataire devra balayer toutes les voies publiques de la ville qui lui seront désignées par le service des Travaux municipaux. Il est spécifié que la surface de balayage effectuée chaque semaine sera au maximum égale à deux fois la surface des trottoirs désignés par le service des Travaux municipaux. »

Par elles, la municipalité peut diviser le travail de balayage en sept parties à peu près égales pour les sept jours de la semaine.

En vue de donner une sanction à ces déclarations, et de bien établir que toutes les questions de personnel doivent être traitées au grand jour, nous avons demandé à la municipalité de nous faire connaître, par un communiqué de presse, les conditions dans lesquelles elle pourra être l'objet de la part de la Ville, pour les sept jours de la semaine, de la part de la Ville, pour les sept jours de la semaine, de la part de la Ville, pour les sept jours de la semaine.

C'est ce qui est arrivé à peu près pour la prétendue adjudication-concours de nettoiement de la ville de Lille. Aucune concurrence réelle ne s'est produite.

Mais avant de faire pénétrer les contributions illicites dans les caisses de la Ville, nous avons fait encore quelques pas. Nous avons demandé à la municipalité de nous faire connaître, par un communiqué de presse, les conditions dans lesquelles elle pourra être l'objet de la part de la Ville, pour les sept jours de la semaine, de la part de la Ville, pour les sept jours de la semaine.

C'est ce qui est arrivé à peu près pour la prétendue adjudication-concours de nettoiement de la ville de Lille. Aucune concurrence réelle ne s'est produite.

Mais avant de faire pénétrer les contributions illicites dans les caisses de la Ville, nous avons fait encore quelques pas. Nous avons demandé à la municipalité de nous faire connaître, par un communiqué de presse, les conditions dans lesquelles elle pourra être l'objet de la part de la Ville, pour les sept jours de la semaine, de la part de la Ville, pour les sept jours de la semaine.

C'est ce qui est arrivé à peu près pour la prétendue adjudication-concours de nettoiement de la ville de Lille. Aucune concurrence réelle ne s'est produite.

Mais avant de faire pénétrer les contributions illicites dans les caisses de la Ville, nous avons fait encore quelques pas. Nous avons demandé à la municipalité de nous faire connaître, par un communiqué de presse, les conditions dans lesquelles elle pourra être l'objet de la part de la Ville, pour les sept jours de la semaine, de la part de la Ville, pour les sept jours de la semaine.

C'est ce qui est arrivé à peu près pour la prétendue adjudication-concours de nettoiement de la ville de Lille. Aucune concurrence réelle ne s'est produite.

Mais avant de faire pénétrer les contributions illicites dans les caisses de la Ville, nous avons fait encore quelques pas. Nous avons demandé à la municipalité de nous faire connaître, par un communiqué de presse, les conditions dans lesquelles elle pourra être l'objet de la part de la Ville, pour les sept jours de la semaine, de la part de la Ville, pour les sept jours de la semaine.

C'est ce qui est arrivé à peu près pour la prétendue adjudication-concours de nettoiement de la ville de Lille. Aucune concurrence réelle ne s'est produite.

Mais avant de faire pénétrer les contributions illicites dans les caisses de la Ville, nous avons fait encore quelques pas. Nous avons demandé à la municipalité de nous faire connaître, par un communiqué de presse, les conditions dans lesquelles elle pourra être l'objet de la part de la Ville, pour les sept jours de la semaine, de la part de la Ville, pour les sept jours de la semaine.

C'est ce qui est arrivé à peu près pour la prétendue adjudication-concours de nettoiement de la ville de Lille. Aucune concurrence réelle ne s'est produite.

Mais avant de faire pénétrer les contributions illicites dans les caisses de la Ville, nous avons fait encore quelques pas. Nous avons demandé à la municipalité de nous faire connaître, par un communiqué de presse, les conditions dans lesquelles elle pourra être l'objet de la part de la Ville, pour les sept jours de la semaine, de la part de la Ville, pour les sept jours de la semaine.

C'est ce qui est arrivé à peu près pour la prétendue adjudication-concours de nettoiement de la ville de Lille. Aucune concurrence réelle ne s'est produite.

Mais avant de faire pénétrer les contributions illicites dans les caisses de la Ville, nous avons fait encore quelques pas. Nous avons demandé à la municipalité de nous faire connaître, par un communiqué de presse, les conditions dans lesquelles elle pourra être l'objet de la part de la Ville, pour les sept jours de la semaine, de la part de la Ville, pour les sept jours de la semaine.

C'est ce qui est arrivé à peu près pour la prétendue adjudication-concours de nettoiement de la ville de Lille. Aucune concurrence réelle ne s'est produite.

Mais avant de faire pénétrer les contributions illicites dans les caisses de la Ville, nous avons fait encore quelques pas. Nous avons demandé à la municipalité de nous faire connaître, par un communiqué de presse, les conditions dans lesquelles elle pourra être l'objet de la part de la Ville, pour les sept jours de la semaine, de la part de la Ville, pour les sept jours de la semaine.

C'est ce qui est arrivé à peu près pour la prétendue adjudication-concours de nettoiement de la ville de Lille. Aucune concurrence réelle ne s'est produite.

Mais avant de faire pénétrer les contributions illicites dans les caisses de la Ville, nous avons fait encore quelques pas. Nous avons demandé à la municipalité de nous faire connaître, par un communiqué de presse, les conditions dans lesquelles elle pourra être l'objet de la part de la Ville, pour les sept jours de la semaine, de la part de la Ville, pour les sept jours de la semaine.

C'est ce qui est arrivé à peu près pour la prétendue adjudication-concours de nettoiement de la ville de Lille. Aucune concurrence réelle ne s'est produite.

Mais avant de faire pénétrer les contributions illicites dans les caisses de la Ville, nous avons fait encore quelques pas. Nous avons demandé à la municipalité de nous faire connaître, par un communiqué de presse, les conditions dans lesquelles elle pourra être l'objet de la part de la Ville, pour les sept jours de la semaine, de la part de la Ville, pour les sept jours de la semaine.

C'est ce qui est arrivé à peu près pour la prétendue adjudication-concours de nettoiement de la ville de Lille. Aucune concurrence réelle ne s'est produite.

Mais avant de faire pénétrer les contributions illicites dans les caisses de la Ville, nous avons fait encore quelques pas. Nous avons demandé à la municipalité de nous faire connaître, par un communiqué de presse, les conditions dans lesquelles elle pourra être l'objet de la part de la Ville, pour les sept jours de la semaine, de la part de la Ville, pour les sept jours de la semaine.

C'est ce qui est arrivé à peu près pour la prétendue adjudication-concours de nettoiement de la ville de Lille. Aucune concurrence réelle ne s'est produite.

Mais avant de faire pénétrer les contributions illicites dans les caisses de la Ville, nous avons fait encore quelques pas. Nous avons demandé à la municipalité de nous faire connaître, par un communiqué de presse, les conditions dans lesquelles elle pourra être l'objet de la part de la Ville, pour les sept jours de la semaine, de la part de la Ville, pour les sept jours de la semaine.

C'est ce qui est arrivé à peu près pour la prétendue adjudication-concours de nettoiement de la ville de Lille. Aucune concurrence réelle ne s'est produite.

Mais avant de faire pénétrer les contributions illicites dans les caisses de la Ville, nous avons fait encore quelques pas. Nous avons demandé à la municipalité de nous faire connaître, par un communiqué de presse, les conditions dans lesquelles elle pourra être l'objet de la part de la Ville, pour les sept jours de la semaine, de la part de la Ville, pour les sept jours de la semaine.

C'est ce qui est arrivé à peu près pour la prétendue adjudication-concours de nettoiement de la ville de Lille. Aucune concurrence réelle ne s'est produite.

Mais avant de faire pénétrer les contributions illicites dans les caisses de la Ville, nous avons fait encore quelques pas. Nous avons demandé à la municipalité de nous faire connaître, par un communiqué de presse, les conditions dans lesquelles elle pourra être l'objet de la part de la Ville